

Intimidation en utilisant la fonction de son fils gendarme

Par Alpha09, le 18/11/2014 à 18:34

Bonjour,

Je suis en début de relation avec une amie. Nous avons échangé moult courriels ainsi que nos photos et, hier, j'ai reçu ceci :

"bonsoir avec le genre de photos que vous avez envoyé a ma femme je suis au regret de vous dire que je saisi les services de gendarmerie les photos était adressé a francoise XXXXX".

Le souci, d'une part ce monsieur est déjà marié MAIS pas avec cette dame. D'autre part, il a accès illégalement aux courriels de mon amie en utilisant son mot de passe (elle l'a changé hier). Mon amie soupçonne même que son PC a été "visité".

J'ai répondu ceci :

" De quels photos parlez-vous, de celles que qu'une charmante dame m'a envoyées ?"

puis ensuite cela peu après, un peu par amusement :

"Alors ? J'attends l'arrivée des gendarmes, du GIGN, de l'OTAN, des Casques Bleus et j'en passe !"

J'ai reçu cela en réponse ce midi :

"nous en sommes quand meme pas a se point mais si la charmente dame comme vous dite vous a envoyé des photos il vous sera facile de me les faire parvenir nous avons en se moments de gros probleme avec internet et nous voulons y mettre un therme d autant plus facile que mon fils et gendarme a xxxx"

Cet individu a déjà fait des avances à mon amie qui est beaucoup plus jeune que lui (14ans environ). Avances qu'elle a déclinées car elle n'est pas intéressée. Bon, ce monsieur a été assez sot pour me donner son nom et son prénom et il figure dans l'annuaire. Bien entendu, je n'ai pas appelé.

Espérant faire cesser les intimidations de ce monsieur, j'ai répondu ceci :

"Tiens donc ? Utilisation de la fonction d'un fonctionnaire de police à des fins d'intimidation et pour proférer des menaces plus chantage en vue d'obtenir ILLEGALEMENT des photos d'une tierce personne majeure et n'ayant aucune parenté avec vous, piratage de l'ordinateur de cette dernière, lecture de ses courriels, usurpation civile en affirmant être le mari d'une

personne, je me demande combien cela peut coûter pénalement ?

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006418316&cidTexte=LEGIT>

Bon maintenant, je vous prie de cessez d'importuner et d'intimider la personne que je fréquente, de cesser de la surveiller et de lire ses courriels car je pourrais vraiment ne pas laisser passer ces menaces, cette tentative de chantage et ce piratage informatique.

Au fait, votre épouse est-elle au courant que vous tentez de la tromper ?

*Vous habitez bien ***** en Ariège, n'est-ce pas ?*

Capito ? "

Cependant, malgré qu'il soit marié et qu'il importune mon amie, il ne semble pas vouloir cesser de nous intimider car, en plus du message qui suit, il lui a posé des questions sur sa vie privée, pourquoi elle avait changé de mot de passe et l'avait bloqué sur facebook, etc...

"je vous remercie vous m avez rendu un grand service"

J'ai choisi de ne pas répondre à ce dernier message estimant que cet homme (67ans) a de sérieux soucis quelque part...

Je ne pense pas avoir utiliser les bons termes en droit (je n'en ai jamais fait !) mais j'ai essayé de calmer les "ardeurs" de cet individu.

Que me conseillez-vous de faire ?

Merci à l'avance !

Alpha09

Par **bulle**, le 18/11/2014 à 19:01

Bonsoir,

Merci de respecter la charte de notre forum:

[citation]6) N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel. [/citation]